



Le bus "saisonniers" de la CFDT a entamé son 11e tour de France, pour rappeler, en 42 étapes, que les droits de ces travailleurs ne sont pas en vacances.

Le bus de la campagne Saisonniers 2010 a démarré de Paris, le 6 juillet, pour sillonner la France en 42 étapes à travers 18 régions. Jusqu'au 3 septembre, plus d'un millier de militants CFDT vont aller à la rencontre de ces travailleurs précaires de l'agriculture, des hôtels, cafés, restaurants, des commerces, des stations thermales, des clubs de loisir pour les renseigner sur leurs droits et les aider, le cas échéant, à régler des litiges. Comme chaque année, la campagne est placée sous le signe de la convivialité. Le thème de la musique, retenu pour ce "Saisonniers 2010 CFDT tour", en sera le fil rouge : présence dans les festivals, animations musicales, concerts encadreront ce qui constitue le cœur de la campagne, les distributions de tracts et le dialogue avec les saisonniers.

Les effets de la crise :

À travers cette opération, la CFDT s'adresse également à un public plus large. Elle sensibilise les vacanciers sur les conditions de travail de ces travailleurs précaires. Elle dialogue avec les employeurs pour les informer de leurs obligations. Elle alerte les collectivités locales sur les questions de logement. **« Les résultats d'une telle campagne sont diffus, admet le secrétaire national Hervé Garnier, mais on constate, année après année, que notre présence est bien accueillie, par les salariés, par les vacanciers et y compris par les employeurs. »** S'il est difficile d'en évaluer le bénéfice, chiffres à l'appui, la campagne semble porter ses fruits. **« Au conseil des Prud'hommes du Touquet, les dossiers saisonniers ont pratiquement disparu »**, se félicite Hervé Garnier qui salue l'engagement des structures CFDT engagées dans la campagne pour **« essayer très concrètement, très localement de changer les choses »**.

Mais la crise est passée par là. Si la question du logement reste encore et toujours à l'ordre du jour, celle de l'emploi se pose avec acuité. Alors que les emplois saisonniers étaient traditionnellement l'occasion, pour les jeunes, de se faire une première expérience professionnelle et de financer leurs études, ils sont de plus en plus mis en concurrence avec les chômeurs de longue durée. Autre phénomène marquant, *« la prudence des employeurs à recruter »* : les emplois qualifiés sont pourvus très tôt, mais les employeurs attendent le dernier moment pour ajuster les effectifs en fonction de la saison.

Des reculs et des avancées :

Plus préoccupant, les conditions de travail des saisonniers se dégradent. Dans la grande distribution, les contrats sont de plus en plus précaires, les heures supplémentaires non rémunérées et les temps de pause décomptés. Dans l'animation, le recrutement en dernière minute pèse sur les conditions d'exercice de fonctions à forte responsabilité et sur la rémunération des travailleurs saisonniers. Dans l'agriculture, la politique d'exonération de charges sociales patronales menace la protection sociale de ces salariés. Enfin, dans le thermalisme, la baisse d'activité se traduit par une baisse des embauches et une dégradation des conditions de travail. C'est pour tenir compte de ces spécificités sectorielles qu'aux côtés des 18 unions régionales de la CFDT, quatre fédérations (Agroalimentaire, Santé-sociaux, Services et Communication, conseil, culture) participent à la campagne.

Pour la CFDT, cette campagne est aussi l'occasion de mettre en avant les avancées qui ont permis de faire progresser les droits des travailleurs saisonniers : son action en faveur du logement des saisonniers, la création des Maisons des saisonniers en Aquitaine, en Rhône-Alpes et, bientôt, en Nord-Pas-de-Calais, la mise en place de chartes de l'emploi saisonnier avec des employeurs et des collectivités locales, etc. Enfin, la convention d'assurance-chômage, signée par la seule CFDT, qui ouvre l'indemnisation dès quatre mois de travail au cours des 30 derniers mois, a bénéficié à de nombreux travailleurs saisonniers. Plus récemment, l'accord pour les salariés des hôtels, cafés, restaurants a renforcé les droits des salariés du secteur.

La section CFDT AIRBUS vous souhaite de bonnes vacances !